

INFORMATIONS

Les documents d'inscription sont à retourner en Mairie.

En vous inscrivant dès maintenant et **jusqu'au 31 juillet**, vous recevrez fin août les horaires exacts ainsi que les lieux d'activités pour votre enfant. Si vous inscrivez vos enfants **après le 31 juillet**, les horaires ne vous seront fournis que durant la semaine de rentrée, votre enfant ne participera pas à la première voir deuxième séance et vous prenez le risque que les ateliers soient complets.

Les enfants débutant leur activité en cours de soirée peuvent-être pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. N'oubliez pas de les inscrire.

Pour les activités spécifiques les tarifs restent très inférieurs au coût réel par enfant grâce à la participation des communes associées et de la CAF pour les ressortissants du régime général.

L'accueil matinal, les matinées récréatives du mercredi ainsi que la restauration scolaire sont tarifés indépendamment, merci de vous référer aux fiches tarifs correspondantes.

Pour les enfants originaires d'autres communes que Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Cour l'Évêque et Giey-sur-Aujon un tarif « autres communes » est appliqué directement aux familles sauf prise en charge écrite du Maire de la Commune concernée.

La fête du CEL aura lieu le samedi 24 juin 2023.

Mairie d'Arc-en-Barrois
Place Moreau - 52210 ARC-EN-BARROIS
Tel: 03.25.02.51.33
Courriel: mairie.arc.en.barrois@orange.fr
Site: <http://www.arc-en-barrois.com>
(onglet jeunesse)

INFORMATIQUE

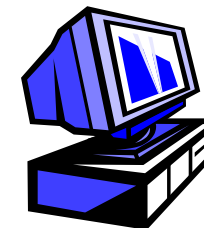
POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir ou progresser dans l'activité
Acquérir des connaissances pratiques
Utiliser l'outil de manière ludique et sécurisée

CP, CE, CM

QUAND ?

Les mercredis
de 9h00 à 12h00
3 groupes d'une heure



OU ?

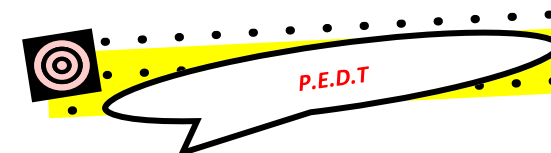
Salle Informatique Communale

AVEC QUI ?

Arnaud CLEMENT
Animateur permanent

Mise en place: Mercredi 7 septembre

Attention les places de cet atelier sont limitées à 8 enfants par groupe en raison du parc informatique



ACCUEIL DU MATIN

Pour qu'un enfant puisse être accueilli le matin de 7h30 à 8h30 à la salle informatique communale de l'école élémentaire, un dossier d'inscription aura dû être rempli, la présence étant à la carte.

Comme pour le restaurant scolaire les inscriptions ont lieu en mairie par courrier ou par courriel.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou de manière exceptionnelle.

La commune d'Arc-en-Barrois et les communes conventionnées prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

La facturation s'effectue au réel mensuellement.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202234 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 21 juin 2022)

TARIFS COMMUNES ASSOCIEES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	1.29 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	1.64 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	1.95 €
Autres régimes particuliers	2.74 €
TARIFS AUTRES COMMUNES	7h30 / 8h30
Ressort. CAF - Q F moins de 600 €	3.00 €
Ressort. CAF - Q F de 600 € à 1000 €	3.50 €
Ressort. CAF - Q F plus de 1000 €	4.00 €
Autres régimes particuliers	5.00 €



LES APRES MIDI DU MERCREDI

POUR QUOI FAIRE ?

Apporter aux enfants un accueil de qualité
Développer la socialisation par la rencontre et le dialogue
Proposer aux enfants des activités variées, pédagogiques et ludiques

Maternelle et Elémentaire

QUAND ?

Le mercredi
De 13h30 à 17h30



OU ?

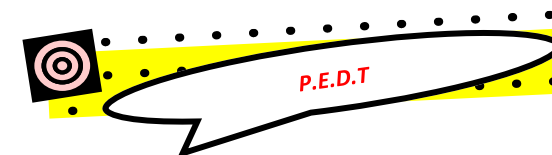
Ecole Elémentaire

AVEC QUI ?

3 animateurs
BAFA ou en cours

Mise en place: Mercredi 7 septembre

Les enfants sont accueillis de 13h30 à 14h00 et peuvent repartir de 17h00 à 17h30. Les enfants autorisés à repartir seul peuvent le faire à 17h30.

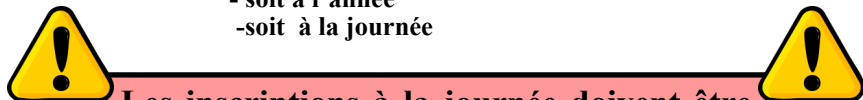


RESTAURANT SCOLAIRE

Pour qu'un enfant puisse déjeuner au restaurant scolaire, il devra impérativement avoir été inscrit préalablement en Mairie par courrier ou par courriel.

Les enfants peuvent être inscrits :

- soit à l'année
- soit à la journée



Les inscriptions à la journée doivent être réalisées **par mail** au maximum **le mercredi de la semaine précédente jusqu'à 18h00 dernier délai**.

Au-delà de cette date votre enfant **ne pourra pas déjeuner** au restaurant scolaire.

Le règlement intérieur et les fiches d'inscriptions sont disponibles sur simple demande à la Mairie ou sur le site internet de la commune. En inscrivant votre enfant, vous en acceptez les termes.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

La commune d'Arc-en-Barrois et les communes conventionnées prennent en charge une partie des frais de l'accueil pour votre enfant!

Attention!!!

En cas de sortie scolaire, il n'est pas nécessaire d'avertir la Mairie, les enseignants s'en chargent.

Les menus seront affichés à l'entrée de l'école maternelle et seront disponibles sur le site internet de la commune.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

POUR QUOI FAIRE ?

Limiter les trajets entre la maison, l'école et les activités

Assurer la sécurité des enfants pendant cette période

Offrir un cadre ludique aux enfants ne retournant pas chez eux immédiatement après l'école

Maternelle, Elémentaire

QUAND ?

Tous les soirs d'école

De 16h00 à 18h15

OU ?

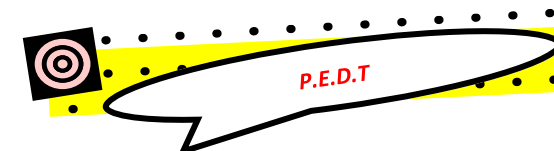
Ecole Elémentaire

AVEC QUI ?

Equipe d'animateurs BAFA,
stagiaires BAFA et
accompagnateurs

Mise en place: Jeudi 1 septembre.

Les enfants inscrits à cette activité et ayant une activité tardive seront pris en charge pour les déplacements par un membre de l'équipe d'encadrement ou par l'intervenant.



EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 8 – Discipline Générale

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, propres à un tel établissement, afin d'y faire régner une ambiance calme et agréable. [...]

Article 9 – Attitude des enfants

Les heures de repas participent à l'apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. [...]. Il doit adopter une attitude calme et polie. L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 10 – Obligation des parents ou responsables légaux

[...] Les parents doivent signaler en Mairie, les restrictions, d'ordre médical (présentation du certificat du médecin), à respecter pour le repas de leur enfant. Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune à consentir à cette demande.

Article 11 – Médicaments et allergies

Aucun médicament ne doit être confié à l'enfant, mais remis, accompagné de la prescription médicale, par le responsable de l'enfant au gestionnaire de cantine.

Les allergies alimentaires devront être signalées sur la fiche d'inscription et corroborées par un certificat médical.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202234 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 21 juin 2022)

TARIFS COMMUNES ASSOCIEES	
CAF - Quotient Familial moins de 600 €	4.19 €
CAF - Quotient Familial de 600 € à 1000 €	4.79 €
CAF - Quotient Familial plus de 1000 €	5.40 €
MSA - Autres	5.25 €
TARIFS AUTRES COMMUNES	
Tarif unique	6.80 €

AIDE AU TRAVAIL

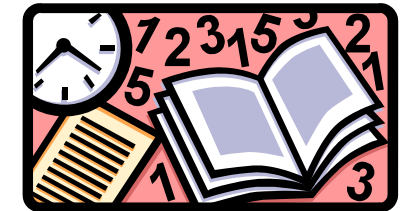
INFORMATION IMPORTANTE

Attention! L'aide au travail ne remplace pas le suivi des parents à la maison. C'est un accueil collectif qui est limité dans le temps (entre 20 et 30 minutes par groupe « classe ») et qui ne permet parfois pas d'effectuer tous les devoirs.

CP, CE, CM

QUAND ?
Tous les soirs d'école
entre 16 H 00 et 17 H 00

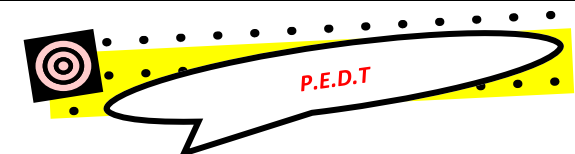
Par groupe de niveau



OU ?
Salle Informatique Communale
Salle de Travaux Manuels

AVEC QUI ?
Samuel et Arnaud
Animateur

Mise en place : Lundi 5 septembre.
Merci de prévoir le matériel nécessaire pour que votre enfant puisse travailler.
*Pour les collégiens et lycéens, l'aide au travail aura lieu le vendredi
entre 16h00 à 17h00



Les Mercredis matins

Pour le mercredi matin, les activités proposées fonctionneront comme un centre de loisirs.

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou à la séance ; dans ce dernier cas, les inscriptions doivent être réalisées au maximum le mercredi de la semaine précédente à 12h00 et vous seront facturées mensuellement comme pour le restaurant scolaire.

Accueil en jeux libres, activités manuelles, d'expression, sportives autour d'un thème se dérouleront de 8h30 à 12h00.

Deux options s'offrent à vous pour un accueil prolongé avant et/ou après cette plage horaire:

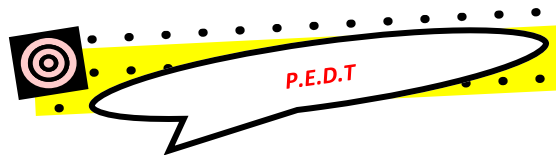
Accueil matinal de 7h30 à 8h30
Accueil méridien de 12h00 à 13h30

L'accueil méridien est organisé autour d'un repas tiré du sac. En arrivant le matin, votre enfant déposera son sac pique-nique dans un frigo prévu uniquement à cet effet et il le récupèrera à midi pour manger avec les animateurs.

Vos enfants peuvent s'inscrire en parallèle sur les activités informatiques et tennis mais cela n'entraînera pas de diminution tarifaire.

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202234 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 21 juin 2022)

TARIFS A L'ANNEE (quelque soit votre commune)	7h30/ 8h30	8h30/ 12h00	12h00/ 13h30	SEANCE EXCEPTION- NELLE
CAF- Q F moins de 600 €	61 €	214 €	92 €	19 €
CAF- Q F de 600 € à 1000 €	71 €	250 €	107 €	20 €
CAF - Q F plus de 1000 €	82 €	286 €	122 €	21 €
Autres régimes	110 €	365 €	165 €	24 €



EVEIL CORPOREL

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir ou progresser dans une activité sportive

Développer la maîtrise du geste, la coordination des mouvements

Découvrir son corps

Maternelle

QUAND ?

Le mardi
De 16h00 à 17h30
(2 groupes de 3/4 d'heure)



OU ?

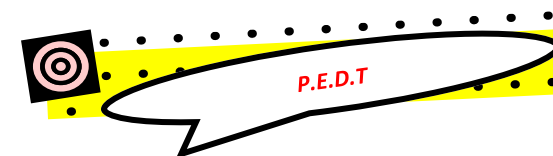
Salle de motricité de la
Maternelle

AVEC QUI ?

Animateur CDSFR52

Mise en place: Mardi 6 septembre

Une tenue dans laquelle les enfants peuvent se mouvoir est demandée.



PETITS LECTEURS

POUR QUOI FAIRE ?

Développer l'écoute et l'imaginaire
Donner le goût du livre et de la lecture
Créer collectivement autour des histoires

Maternelle, CP

QUAND ?

Le lundi
De 16h00 à 17h30
(2 groupes de trois quart d'heure)



OU ?

Médiathèque Le Relais

AVEC QUI ?

Catherine PAZDZIOR
Animatrice BEATEP

Mise en place: Lundi 5 septembre



ENVIRONNEMENT ET DECOUVERTES

POUR QUOI FAIRE ?

Faire découvrir la flore et les petites bêtes - Découvrir la variété des milieux naturels - Développer l'écocitoyenneté.
En cas de mauvais temps des animations en lien seront proposées dans les locaux de la médiathèque.

CM

QUAND ?

Le mardi
De 16h00 à 17h00



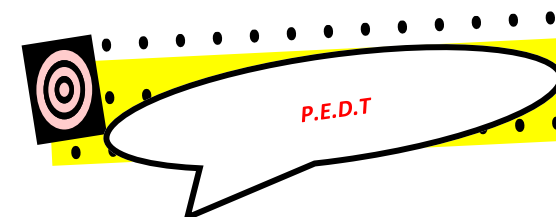
OU ?

Médiathèque et alentours

AVEC QUI ?

Hélène MAIRET
Intervenante médiathèque

Mise en place : Mardi 6 septembre
Atelier limité à 8 enfants



TENNIS

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir une activité sportive
Développer la coordination des mouvements
Acquérir une technique stratégique

GSM, CP, CE, CM

QUAND ?

Le mercredi matin
De 09h00 à 12h00
3 groupes de niveau d'une heure



OU ?

Terrain de Tennis / Salle des Fêtes*

AVEC QUI ?

Mireille POE
Encadrant FFT

Mise en place: Mercredi 7 septembre

*En cas de pluie, une animation à caractère sportif est mise en place à la salle des fêtes.
N'oubliez pas tenue de sports et gourde!!!



P.E.D.T

DANSE

Découvrir ou approfondir une activité artistique
Découvrir son corps, ses possibilités
Développer l'esprit collectif au travers de chorégraphies de groupe
Développer l'esprit créatif en créant sa propre chorégraphie

PSM, MSM ,GSM, CP, CE, CM, Collège

QUAND ?

Le jeudi
De 16h00 à 18h30
(3 groupes)
2 fois 45 mn et 1 fois 1 heure



OU ?

Salle des Fêtes

AVEC QUI ?

Catherine PAZDZIOR
Animatrice BEATEP

Mise en place: Jeudi 8 septembre

Merci de prévoir des chaussures de danse.
Attention les horaires du groupe 3 (les plus grands) sont susceptibles de varier en fonction des disponibilités de l'intervenante.



P.E.D.T

THEATRE

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir une activité d'expression

Apprendre à travailler en équipe

Mettre en place une pièce pour une représentation en fin d'année

CE, CM, Collège

QUAND ?

Le vendredi
De 16h00 à 18h30
(2 groupes de 3/4 d'heure et
1 groupe d'une heure)



OU ?

Salle des Fêtes

AVEC QUI ?

Catherine PAZDZIOR
Animatrice BEATEP

Mise en place: Vendredi 9 septembre

*Cet atelier nécessite un réel effort d'investissement des enfants au niveau de
l'apprentissage d'un texte et de la mémorisation!*

*Attention les horaires du groupe 3 (les plus grands) sont susceptibles de varier en
fonction des disponibilités de l'intervenante.*



P.E.D.T

EQUITATION

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir une activité sportive

Responsabiliser les enfants autour du travail avec les chevaux

Développer l'apprentissage et les savoirs faire.

Maternelle, Elémentaire

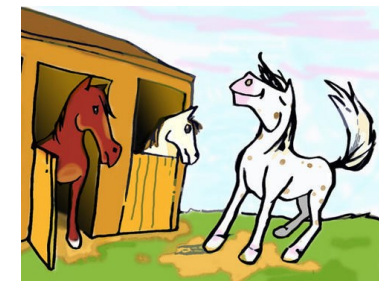
QUAND ?

Le lundi (élémentaires)

De 16h00 à 17h30

Le vendredi (maternelles)

De 16h00 à 17h30



AVEC QUI ?

Christophe Robert
Brevet d'Etat

OU ?

Centre équestre Arc en Barrois

Mise en place: Lundi 5 septembre

Le nombre d'inscrits est **limité à 8 enfants** par groupe.

Les horaires et les groupes sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être
modifiés en fonction des inscriptions



P.E.D.T

JEUX INNOVANTS

POUR QUOI FAIRE ?

Découvrir des jeux et sports traditionnels d'autres pays
Développer la coordination des mouvements, découvrir ses propres capacités corporelles
Développer l'esprit d'équipe et de coopération

CE, CM, Collège

QUAND ?

Le mardi
De 17h30 à 18h45



OU ?

Terrains Extérieurs
Ou Salle des Fêtes selon la météo

AVEC QUI ?

Thomas MATTER
Intervenant CDSFR - Diplômé

Mise en place: Mardi 8 septembre

Prévoir une tenue de sports et des baskets.



Tarifs Communes associées

Quotient familial	CAF	Autres
- de 600€	76.86 €	tarif
De 600€ à 1000€	92.22 €	unique
+ de 1000€	113.38 €	153.73 €

Ces tarifs correspondent à un forfait annuel (hors restaurant scolaire, mercredi matin et accueil périscolaire matinal). Les enfants peuvent participer à plusieurs activités pour le même prix. **Qu'ils en choisissent 1,2,3 ou plus, vous n'en payerez qu'une.**

Le règlement se fera en fin d'année scolaire sur facture de la Mairie. Ne versez aucune somme tout de suite.

Tarifs Autres communes

Quotient familial	CAF	Autres
- de 600€	200 €	tarif
De 600€ à 1000€	220 €	unique
+ de 1000€	240 €	250 €

(Tarifs correspondant à la délibération n°D202234 du conseil municipal d'Arc-en-Barrois du 21 juin 2022)

INSCRIPTION

Vérifiez tout d'abord que votre enfant a l'âge requis pour y participer,

DOCUMENTS A JOINDRE

- ◆ Fiche d'inscription (remplie et signée)
- ◆ Fiche sanitaire (remplie et signée)
- ◆ Photocopie des vaccins
- ◆ Attestation d'assurance: Responsabilité Civile / Individuelle Accident concernant votre enfant.
- ◆ PAI (si nécessaire)

Déposez cette fiche sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous avez des questions sur les activités, les intervenants, les horaires, les lieux, les groupes?... N'hésitez pas à nous contacter.